

Comité paritaire des agents de sécurité
États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux administrateurs de
Comité paritaire des agents de sécurité

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire des agents de sécurité (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 22 avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire des agents de sécurité

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	3 932 459	4 027 970
Amendes et pénalités	94 547	81 246
Produits nets de placements	218 029	299 379
Entente de service – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec		69 116
Contentieux	11 229	11 689
Autres		5 021
	<u>4 256 264</u>	<u>4 494 421</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	3 874 655	3 135 346
Administration du décret – inspection (annexe B)	1 208 895	1 312 016
Administration de la propriété (annexe C)	248 987	291 128
Membres du Comité (annexe D)	89 177	73 934
	<u>5 421 714</u>	<u>4 812 424</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 165 450)</u>	<u>(318 003)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Comité paritaire des agents de sécurité

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	Investi en		2025	2024
	immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 059 514	8 368 411	9 427 925	9 745 928
Acquisition d'immobilisations corporelles	813 378	(813 378)		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer liés aux immobilisations corporelles	(794 000)	794 000		
Avantage incitatif relatif à un bail	(563 538)	563 538		
Somme à recevoir du bailleur	563 538	(563 538)		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(449 650)	(715 800)	(1 165 450)	(318 003)
Solde à la fin	629 242	7 633 233	8 262 475	9 427 925

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 165 450)	(318 003)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	147 752	108 723
Amortissement des actifs incorporels	367 104	362 447
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	(65 206)	(56 511)
Loyers reportés	49 041	(21 744)
	<u>(666 759)</u>	74 912
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	440 188	(148 034)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(226 571)</u>	<u>(73 122)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	400 000	(500 000)
Dépôt de location	(81 000)	
Dépôts sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(76 343)	
Variation nette de l'encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	48 692	94 868
Acquisition d'immobilisations corporelles, déduction faite des comptes fournisseurs	(19 378)	(13 576)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>271 971</u>	<u>(418 708)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement de la somme à recevoir du bailleur – avantage incitatif relatif à un bail		129 445
Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	(51 604)	(94 847)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(51 604)</u>	34 598
Diminution nette de l'encaisse	(6 204)	(457 232)
Encaisse au début	<u>1 182 522</u>	<u>1 639 754</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 176 318</u></u>	<u><u>1 182 522</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Situation financière

au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 176 318	1 182 522
Encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	332 072	380 764
Dépôts à terme	2 000 000	400 000
Intérêts courus	274 795	414 779
Cotisations à recevoir	492 597	589 458
Somme à recevoir du bailleur (note 6)	563 538	
Frais payés d'avance	56 884	52 481
	<u>4 896 204</u>	<u>3 020 004</u>
Long terme		
Dépôts à terme	4 200 000	6 200 000
Dépôts sur acquisitions d'immobilisations corporelles	76 343	
Dépôt de location	81 000	
Immobilisations corporelles (note 4)	881 007	215 381
Actifs incorporels (note 5)	542 235	909 339
	<u>5 780 585</u>	<u>7 324 720</u>
Fonds en fidéicommiss		
Encaisse	90 352	83 310
	<u>10 767 141</u>	<u>10 428 034</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	1 476 370	472 405
Taxes à la consommation à payer		2 219
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	324 396	376 000
Loyers reportés	50 010	969
	<u>1 850 776</u>	<u>851 593</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un bail (note 6)	563 538	65 206
	<u>2 414 314</u>	<u>916 799</u>
Fonds en fidéicommiss		
Dus aux employés assujettis	90 352	83 310
	<u>2 504 666</u>	<u>1 000 109</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	629 242	1 059 514
Non affecté	7 633 233	8 368 411
	<u>8 262 475</u>	<u>9 427 925</u>
	<u>10 767 141</u>	<u>10 428 034</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité,

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité, constitué le 26 mars 1981, a été modifié le 22 février 1984 en vertu de la *Loi sur les décrets de convention collective* (Québec). Le Comité est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif aux agents de sécurité, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité est exempté d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Avantage incitatif relatif à un bail

L'avantage incitatif relatif à un bail est constitué d'un incitatif à la location de locaux et est amorti sur la durée du bail selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'une entente avec les employeurs concernés a été conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Taux et périodes</u>
Ameublement et équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique et logiciel de transfert de données	4 ans et 7 ans
Systeme téléphonique	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale des baux de 5 et 11 ans
Logiciels	50 %
Logiciel SysGDii	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Loyers reportés

Les loyers reportés représentent les mois de loyer gratuit utilisés qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale du bail incluant la période de gratuité, soit 140 mois, échéant le 31 janvier 2037.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	2025	2024
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	147 752	108 723
Amortissement des actifs incorporels	367 104	362 447
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	65 206	56 511
Contributions au régime enregistré d'épargne-retraite collectif	130 569	148 448

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	158 308	158 308		34 431
Équipement informatique	389 543	309 008	80 535	95 442
Système téléphonique	35 690	29 218	6 472	6 179
Améliorations locatives				79 329
Améliorations locatives en cours de construction (a)	794 000		794 000	
	<u>1 377 541</u>	<u>496 534</u>	<u>881 007</u>	<u>215 381</u>

(a) Au cours de l'exercice, le Comité a acquis des améliorations locatives, dont un montant de 794 000 \$ (néant au 31 décembre 2024) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer.

5 - ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	46 303	46 303		
Logiciel de transfert de données	93 227	93 227		
Logiciel SysGDii	3 462 704	2 920 469	542 235	909 339
	<u>3 602 234</u>	<u>3 059 999</u>	<u>542 235</u>	<u>909 339</u>

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

6 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN BAIL

Le Comité a signé un nouveau contrat de location qui prévoit une somme de 563 538 \$ à titre d'avantage incitatif. Ce montant est à recevoir au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, le solde non amorti est de 563 538 \$ (65 206 \$ au 31 décembre 2024). Cette somme est comptabilisée à titre d'avantage incitatif relatif à un bail et est imputée à l'état des produits et charges à titre de réduction des charges d'administration de la propriété.

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les intérêts courus et les cotisations à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

8 - ENGAGEMENTS

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location à Montréal et à Québec échéant respectivement le 31 janvier 2037 et le 31 juillet 2027, à verser une somme de 3 675 231 \$ pour des locaux, y compris des loyers supplémentaires basés sur une part proportionnelle des taxes, des frais d'entretien et des frais d'électricité.

De plus, le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location et de contrats de service échéant jusqu'en juin 2028, à verser une somme de 38 368 \$ pour des services d'entretien, des services informatiques, des services liés à Internet et pour des photocopieurs.

Les engagements totaux sont de 3 713 599 \$.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

8 - ENGAGEMENTS (suite)

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 363 525 \$ en 2026, à 327 743 \$ en 2027, à 320 664 \$ en 2028, et à 320 090 \$ en 2029 et 2030.

9 - ÉVENTUALITÉS

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité ou de changements technologiques ou administratifs au sein du Comité, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ d'une semaine par année d'ancienneté, en plus de donner un préavis de mise à pied. Dans le cas d'une mise à pied pour remplacement technologique d'un employé administratif, l'indemnité est d'une semaine par année d'ancienneté pour les dix premières années et de deux semaines par année d'ancienneté à partir de la onzième année, pour un maximum de 40 semaines. De plus, par résolution du conseil d'administration, l'employeur accordera aux cadres une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté.

Le total des indemnités de départ au 31 décembre 2025, incluant les vacances mais excluant les avantages sociaux, s'élève à 618 717 \$ (660 988 \$ au 31 décembre 2024). Tout paiement pouvant découler de ces indemnités sera imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Comité paritaire des agents de sécurité

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	ANNEXE A	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	1 134 594	1 032 278
Charges sociales	636 585	646 089
Frais de bureau	27 402	31 791
Frais de déplacement	1 065	8 541
Frais de communication	95 952	55 428
Contentieux	636 700	546 176
Audit	29 994	25 000
Honoraires professionnels	337 379	149 738
Formation	13 003	17 628
Promotion et abonnements	1 007	9 232
Équipement informatique et licences	70 922	38 045
Soutien technique et hébergement	274 191	68 542
Frais bancaires	8 176	5 898
Assurances	31 628	34 160
Charges générales	25 328	20 999
Amortissement de l'ameublement et de l'équipement de bureau	34 431	6 765
Amortissement de l'équipement informatique	30 423	28 706
Amortissement du système téléphonique	3 569	3 183
Amortissement des actifs incorporels	367 104	362 447
Recrutement	67 759	34 980
Charges de décret	47 443	9 720
	<u>3 874 655</u>	<u>3 135 346</u>
		ANNEXE B
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION DU DÉCRET – INSPECTION		
Salaires	1 137 896	1 217 067
Frais de déplacement	70 999	94 949
	<u>1 208 895</u>	<u>1 312 016</u>

